

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2012

L'An deux mille douze,  
le 16 mai à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mai 2012 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Étaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Pierre-Jean MONTAVI, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absents:

Eric FAISANDIER, Christian PLANQUE

**Demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'un observatoire à cervidés:** Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'un observatoire à cervidés et souhaite, en application du 4° de l'article L 111.1.2. du code de l'urbanisme, que soit appliquée dans ce cas la dérogation au règlement national d'urbanisme.

**Échange de terrain au niveau de la station d'épuration :** Suite aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et afin de régulariser son emprise foncière, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer un échange de parcelles, dont les surfaces sont d'environ 30 m<sup>2</sup>, avec Monsieur Coufort Jean-Pierre.

**Avenant au lot n°5 de la chaufferie bois :** Suite à la modification pour des raisons de sécurité de la trappe d'accès à la trémie dans laquelle les plaquettes de bois sont vidées, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 4480,00 € H.T.

**Exonération des pénalités de retard pour les entreprises concernant les travaux de réalisation de la chaufferie bois et d'aménagement de la salle culturelle :** Des modifications ont été apportées aux travaux programmés pour la réalisation de la chaufferie bois et l'aménagement de la salle culturelle et ont engendré un dépassement des délais prévus initialement. La commune étant à l'initiative de ces modifications, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de pénalités de retard aux entreprises concernées.

**Vente des parcelles attenantes B743, B744, B746, B747 :** Le Conseil Municipal décide de vendre les parcelles boisées B743, B744, B746, B747 dont les surfaces sont respectivement de 2ha2a79ca, 6a20ca, 9a80ca et 1ha0a97ca. Les personnes intéressées pour acquérir ces parcelles doivent transmettre dans le mois qui vient une proposition d'achat à la mairie.

**Convention constitutive du groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics:** Le code des marchés publics imposant aux personnes publiques de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des entreprises soumissionnaires lors de la passation d'un marché public, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le centre de gestion en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

**Demande de défrichement partielle de la parcelle B725 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue du défrichement partiel de la parcelle B725 afin qu'une partie devienne cultivable.